DOCUMENT 18.2 ÉLABORATION D'UN PROTOCOLE DE GESTION DES CAS

Étude de cas :

Imaginez que vous venez de commencer un nouvel emploi en tant qu'intervenant. Vous entamez votre premier jour et découvrez que vous avez 30 dossiers de survivantes alors que votre collègue n'en a que 5. Bien que la différence de volume de travail vous perturbe, vous vous mettez immédiatement au travail avec les survivantes. Vous remarquez que chaque intervenant commence son travail différemment : un commence par les formulaires de consentement tandis qu'un autre commence par l'élaboration d’un plan de services. Lorsqu'une survivante s'évanouit dans le bureau, personne ne sait vraiment comment réagir. Les différents intervenants présents discutent pour savoir s'il faut appeler les services d'urgence, faire appel à un superviseur, appeler la famille de la survivante ou simplement attendre qu'elle reprenne connaissance.